



Rapport sur les données et statistiques relatives à l'urbanisation en Afrique

I. Introduction

1. Il est désormais largement admis que l'urbanisation est un important moteur de croissance inclusive en Afrique. L'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectifs de développement durable) et la Position commune africaine sur la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable soulignent tous le rôle de l'urbanisation dans la transformation de l'Afrique. Au niveau national, les pays africains ont réalisé des progrès dans l'élaboration de politiques et de stratégies propres à mettre le processus d'urbanisation au service du développement. Il s'avère nécessaire à cet effet, de fixer des objectifs en matière d'urbanisation, qui seraient étayés par des données et statistiques robustes pour le suivi et la mise en œuvre des politiques et stratégies connexes.

2. Le programme d'urbanisation de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a pour objectif principal d'aider les États membres à renforcer leur base de données sur l'urbanisation et à répondre à leurs besoins dans le domaine des statistiques nécessaires à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de politiques efficaces. L'expérience varie d'un pays à l'autre du continent en fonction des priorités nationales des gouvernements, lesquelles visent à renforcer la production, le traitement et l'analyse des données de l'urbanisation sur une longue période.

3. À cette fin, une évaluation des données et statistiques urbaines en Afrique a été effectuée par la CEA, puis examinée par un groupe restreint de représentants d'offices nationaux de statistique en Afrique. Il a ensuite été recommandé que les données et statistiques sur l'urbanisation soient présentées comme un domaine émergent à la Commission africaine de statistique, pour approbation. Le présent rapport récapitule, de ce fait, les conclusions de l'évaluation ainsi que les questions à prendre en compte dans le cadre du développement du Programme africain de données et statistiques relatives à l'urbanisation.

II. Résumé des conclusions tirées de l'évaluation des données et statistiques relatives à l'urbanisation en Afrique

4. L'évaluation a d'abord été menée pour : comprendre les indicateurs d'urbanisation pertinents qu'ont mis au point les pays africains au cours des dernières années ; évaluer la qualité de ces indicateurs ; recenser les lacunes que présentent les indicateurs souhaitables, mais non encore disponibles, en particulier ceux permettant de suivre l'objectif de développement durable n°11 (villes et communautés durables) ; évaluer dans quelle mesure les indicateurs conçus en Afrique peuvent permettre de suivre les progrès réalisés en matière d'intégration des statistiques urbaines dans le processus global de planification de développement national et évaluer l'expérience que possède l'Afrique dans la production d'indicateurs pertinents à faire figurer aux recommandations pour la série des recensements de 2020, s'agissant de la collecte, du traitement et de l'analyse des dynamiques urbaines.

5. L'évaluation a également été effectuée pour aider les États membres à collecter et à analyser des statistiques urbaines dans le cadre des priorités et de la vision de l'Afrique, de l'Agenda 2063, des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes. Elle a permis de faire un examen critique des données disponibles sur les régions urbaines, la dynamique de l'urbanisation et les différentes sources de données, ainsi que de formuler des recommandations susceptibles d'améliorer la collecte, la mesure et la diffusion d'indices sur les principales dimensions de l'urbanisation. À cet égard, peuvent être citées à titre d'exemple la normalisation des définitions et des concepts urbains et l'amélioration de la collecte de données pour les indicateurs de l'urbanisation en mettant l'accent sur les indicateurs retenus et en ajoutant de nouveaux là où il en manque.

6. L'évaluation a mis en évidence la nécessité de définir clairement et précisément ce qu'est une ville, une cité ou une zone rurale en Afrique, afin de pouvoir recueillir et de présenter dans des tableaux des données sur les zones urbaines. Deuxièmement, les procédés de mesure de l'urbanisation devraient être à la fois statiques (un moment précis qui est surtout considéré comme la date de référence du recensement) et dynamiques. Les parties prenantes devront parvenir à un consensus sur la sélection des méthodes utilisées pour mesurer ces indices et ces indicateurs d'observation, de quantification et d'évaluation du processus d'urbanisation dans l'espace et dans le temps. Troisièmement, durant le processus de production, il conviendrait de décrire les conditions de vie des citoyens dans les milieux urbains.

7. Bien qu'il faille reconnaître que les définitions du terme « urbain » varient d'un pays à l'autre, les résultats de l'évaluation proposent un certain nombre de mesures de niveaux d'urbanisation, qui sont disponibles et utilisables pour effectuer des comparaisons internationales. Ces mesures font ressortir l'importance que revêt le système d'information géographique dans la production de données spatiales nécessaires à la bonne compréhension du phénomène d'urbanisation.

8. Pour remédier efficacement aux lacunes existantes, il faudrait élaborer un programme harmonisé de statistiques urbaines et régionales qui serait guidé par la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique et exécuté sous la direction de la Commission africaine de statistique. Le programme contribuerait également aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargés des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ainsi qu'aux efforts visant à améliorer la série des recensements, y compris la révision du Supplément africain aux Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements.

III. Stratégie pour le Programme africain de données et statistiques relatives à l'urbanisation

A. Programme africain de données et statistiques relatives à l'urbanisation

9. Le Programme africain de données et statistiques relatives à l'urbanisation vise à développer la production d'informations complètes, comparables et fiables au service de politiques et de stratégies fondées sur des faits, afin de promouvoir des villes et des établissements humains durables en tant que moteurs d'une croissance et d'une transformation inclusives. Il s'agit donc de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux de collecter, de compiler et d'analyser des statistiques urbaines en usant d'une démarche régionale coordonnée. Un tel programme pourrait inclure les points d'entrée suivants:

- a) Un groupe de travail sur les statistiques urbaines, chapeauté par la Commission africaine de statistique, qui sera chargé d'orienter la mise en œuvre du programme de statistiques urbaines;
- b) Un examen complet des statistiques nationales sur les villes pour mieux comprendre les principales lacunes qu'elles comportent et les possibilités qu'elles offrent;
- c) Un manuel sur les statistiques urbaines basé sur l'étude de statistiques nationales relatives aux villes. Il est destiné à guider les États membres dans la collecte et l'analyse de données urbaines conformément aux règles d'établissement de rapports sur les engagements régionaux et mondiaux;
- d) Renforcement des capacités en matière de statistiques urbaines pour améliorer la production et l'harmonisation des statistiques urbaines nationales et permettre la comparabilité régionale;
- e) Un réseau de statistiques urbaines pour faciliter l'échange et l'apprentissage entre experts, institutions et parties intéressées nationaux et régionaux.

B. Groupe de travail régional sur les données et statistiques relatives à l'urbanisation

10. Un groupe de base sera mis en place pour coordonner la mise en œuvre du Programme africain de données et de statistiques relatives à l'urbanisation. Les institutions membres du Groupe africain seront:

- a) Les trois institutions panafricaines: Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Commission de l'Union africaine;
- b) Des organisations des Nations Unies, notamment la CEA (assurant le secrétariat); le Programme des Nations Unies pour les établissements humains; l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; le Fonds des Nations Unies pour la population; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance; le Programme des Nations Unies pour l'environnement; le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- c) Des centres de formation statistique;
- d) Des communautés économiques régionales; et
- e) Des États membres.

11. Les objectifs spécifiques du Groupe de travail énoncés dans son mandat seront les suivants:

- a) Favoriser l'intégration des statistiques relatives à l'urbanisation dans les systèmes statistiques nationaux et dans les mécanismes nationaux de planification;
- b) Encourager la coordination des initiatives et des activités concernant les données et statistiques urbaines;
- c) Coordonner la mise en œuvre des activités du Programme africain de données et statistiques relatives à l'urbanisation; et
- d) Promouvoir l'échange de données d'expérience et encourager les meilleures pratiques en matière de statistiques du genre.

IV. Plan d'action

12. La Commission est donc invitée à :

- a) Soutenir la proposition de création du Programme africain de données et de statistiques relatives à l'urbanisation, sur la base du rapport d'évaluation sur les données et statistiques relatives à l'urbanisation en Afrique;
- b) Approuver la composition par pays proposée pour le Programme. D'autres organisations et institutions seront invitées à rejoindre le Programme; et
- c) Accepter la proposition selon laquelle le Programme africain de données et statistiques relatives à l'urbanisation à mettre en place rendra compte à la Commission africaine de statistique de son orientation stratégique et de la mise en œuvre de ses activités.

V. Questions à examiner

13. La nécessité de disposer de statistiques sur le développement urbain en Afrique est étayée par les plans, stratégies et visions de développement nationaux, notamment l'Agenda 2063, mais aussi par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. Partant des enjeux et perspectives majeurs qui se dégagent des données d'expérience nationales partagées, la CEA propose de renforcer les mécanismes de coordination au niveau national en appui au rôle des offices nationaux de statistique dans la production et l'analyse des données relatives au développement urbain.